

FORMATION 2022

Approche sensible de l'expertise : éveiller l'envie d'agir

Dans notre monde régi par les rapports financiers, l'expert intervient souvent de manière descendante, en s'appuyant largement sur les chiffres et la rationalité. Cependant, nous avons l'expérience que cette posture génère des résistances auprès des publics, ce qui bride leur créativité, freine leur engagement et limite l'acquisition de nouvelles connaissances. Ce stage vous permettra d'appréhender un nouveau mode de transmission du savoir, qui part de soi et s'appuie sur les parts sensibles et émotionnelles, pour développer les liens aux autres et prendre en compte leur altérité. Cette approche profondément différente place la sensibilité au centre du processus de transfert et d'apprentissage.

Lors de ce stage, vous développerez de nouvelles habiletés pour entrer en dialogue avec vos auditeurs, clients, partenaires, stagiaires ou étudiants, de manière à instaurer des échanges mutuellement plus ouverts et fructueux, car mobilisant les parts sensibles et les motivations profondes de chacun.

Alternant des expériences sensibles, des apports théoriques et méthodologiques, avec des applications concrètes, ce stage vous donnera des outils pour adapter vos interventions, afin de les rendre plus vivantes et plus fécondes.

Public

Toute personne amenée à transmettre des connaissances, un savoir-faire ou un savoir-être, ou à en organiser la transmission : ingénieurs, managers, formateurs, enseignants, chercheurs...

Pré-requis : Être motivé(e) et ouvert(e) à l'idée de travailler sur soi et sur son fonctionnement en lien avec autrui.

Accessibilité : tenant à ce que tous et toutes puissent accéder à cette formation, nous invitons les personnes en situation de handicap ayant besoin d'aménagements à contacter M-H. Moinet (cf. coordonnées à la fin du présent programme).

Effectif minimum : 10 stagiaires ; effectif maximum : 22 stagiaires.

N.B : Nous vous invitons idéalement à venir à 2 ou 3 de la même organisation. Cette formation amène des transformations. De notre expérience, celles-ci sont plus faciles à porter dans le temps, si vous pouvez les partager avec un collègue.

Compétences visées

- Développer une expertise « ascendante » pour entrer en dialogue avec ses publics, de manière à laisser plus de place à la contribution et à la co-construction des connaissances.
- Favoriser les questions puissantes, l'écoute profonde de ce qui anime chacun, pour permettre l'envie d'agir.

Objectifs pédagogiques

- Expérimenter ce que le sensible et l'expertise s'apportent mutuellement.
- Prendre du recul sur son fonctionnement d'expert.
- Explorer les parts sensibles qui vous habitent en tant qu'expert(e).
- Découvrir des outils mobilisables pour adapter vos interventions de manière à les rendre plus vivantes et fécondes.
- Mettre en œuvre les apports de la formation, grâce à des cas concrets proposés par les stagiaires (ex : intervention d'expert, organisation d'un séminaire, d'une formation, d'un cours ou d'une conférence...).

Durée, dates, horaires et lieu

Durée : 18 heures, soit 2 jours en présentiel en continu dont 1h30 en veillée + 1h d'introduction en visioconférence.

Dates et horaires : introduction en visio le 7 juin 2022 de 9h à 10 h. Présentiels : 13 juin 2022 de 9h à 18h, puis en veillée de 20h30 à 22h ; 14 juin 2022 de 8h30 à 17h30.

Lieu : Château de Goutelas, 277 route de Goutelas, 42130 Marcoux (site : <https://www.chateaudegoutelas.fr>)

EN OPTION : un temps de formation-action par visioconférence de 3h, en groupe de 3-4 stagiaires maximum, est proposé aux personnes intéressées pour réalisation d'ici fin décembre 2022 (dates à fixer avec les formateurs). Le stagiaire pourra ainsi travailler sur des cas concrets qu'il a choisis, accompagné par le formateur, en partageant ses expériences et ses questions, et en trouvant du soutien pour continuer sa pratique et sa progression.

Hébergement

Les stagiaires qui ont besoin d'un hébergement pour la nuit du 13 au 14 juin, peuvent s'ils le souhaitent disposer d'une chambre individuelle sur place, au château de Goutelas (cf. paragraphe « Tarifs »).

La Plate-forme 21 se charge de réserver les chambres de personnes intéressées.

En cas de déroulement en période de crise sanitaire

Le château est un ERP (Établissement Recevant du Public). En cas de crise sanitaire, la session se déroulera dans le respect des consignes des pouvoirs publics. Les précisions nécessaires seront apportées au stagiaire avant le début de la formation.

Tarifs

Tarifs en euros net (la Plate-forme 21 n'est pas assujettie à la TVA) :

- **Coûts pédagogiques :**
 - Formule 18 h (1h d'introduction en visio + 2 jours) : 978 € net/stagiaire, soit 54 € net/h/stagiaire.
 - Formule 21 h (formule 18 h + 3h de formation-action en visio d'ici fin décembre 2022) : 1 103 € net/stagiaire, soit 49 € net/h/stagiaire.
- **Si hébergement et restauration, ajoutez aux coûts pédagogiques ci-dessus :**
 - Formule « externat » (déjeuners des 13 et 14 juin) : 66 € net/stagiaire/jour.
 - Formule « pension complète » au château de Goutelas (nuit du 13 au 14 juin 2022 en chambre individuelle + déjeuner et dîner du 13 juin + petit-déjeuner et déjeuner du 14 juin 2022) : 140 € net/stagiaire.

Les inscriptions et réservations éventuelles d'hébergement sont validées à réception de la convention de formation complétée et signée, accompagnée du bulletin d'inscription individuel.

La Plate-forme 21 est certifiée QUALIOP1 pour ses actions de formation. Certificat n° 2100415.1. Cette certification autorise les stagiaires à solliciter leur opérateur de compétences (OPCO) pour bénéficier d'un appui au financement de la formation. Activité enregistrée sous le n° 83 63 04332 63 en Préfecture du Puy-de-Dôme. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Moyens pédagogiques et techniques

La formation se déroule en salle, avec quelques activités en extérieur dans la nature, sur la propriété du château.

L'apprentissage s'appuie sur :

- des notions théoriques illustrées par l'expérience vécue au sein du groupe, pour ancrer durablement la pratique ;
- un travail sur la posture du stagiaire au-delà des techniques, méthodes et outils proposés ;
- la dynamique du groupe et les interactions entre stagiaires, comme sources d'apprentissage ;
- les comportements inspirants et modélisants des formateurs mais aussi des stagiaires, qui sont invités à adopter les comportements qu'ils souhaitent encourager au sein des groupes qu'ils accompagnent
- un contexte d'apprentissage sécurisant invitant les stagiaires à oser être eux-mêmes et à tenter de nouvelles expériences;
- des outils choisis pour permettre aux stagiaires de les mettre en pratique dans leur quotidien ;
- l'alternance de types d'activités et de formats (prise de parole en grand groupe et en petits groupes, temps d'introspection, apports théoriques et exercices pratiques...) pour favoriser l'inclusion de tous ;
- des temps de recul, d'arrêt et d'intégration, pour que les stagiaires repartent avec l'envie de transformer leur pratique durablement.

Contenus et déroulement de la formation

Première journée

Matin

- **Accueil des participants, mise en confiance.**
- **Prise de conscience de sa sensibilité et remémoration de son fonctionnement en tant qu'expert**
 - Atelier : exploration de sa sensibilité et de sa part « expert ».
 - Apports : changer de posture, quand la puissance du rationnel laisse place à la puissance du relationnel.
 - Partage : en quoi ces apports interrogent ma posture et mon fonctionnement actuel d'expert ?

Après-midi

- **Exploration de sa part sensible**
Atelier (à l'extérieur dans la nature) : créer à partir de sa sensibilité.
Atelier : contacter sa sensibilité.
- **Exploration des valeurs qui fondent son expertise personnelle**
Apports philosophiques : la transformation profonde de la société et les valeurs émergentes.
Atelier : situer son expertise et l'adapter.
Temps de réflexion : quel expert je suis, mes parts sensibles, leurs apports à mon expertise.

- **Clôture de la journée**

Retour sur les apprentissages de la journée.

En veillée

Atelier : j'expérimente l'articulation entre l'apport conceptuel et le ressenti.

Deuxième journée

Matin

- **Ouverture de la journée.**

- **Relier ses parts sensibles et son univers professionnel**

Atelier : Comment s'invite le sensible dans ma vie professionnelle ?

- **Introduire du sensible dans le cadre d'une expertise professionnelle et à la mettre en scène.**

Apports d'expertise et debriefing collectif : Qu'est-ce que l'expertise aujourd'hui... dans un monde sensible ?

Atelier : ce que je pourrai intégrer dans l'expertise, relevant du sensible.

Après-midi

- **Comment le sensible peut nous permettre d'être plus présent à ce qui est**

- **Comment intégrer l'expertise sensible dans son fonctionnement professionnel, concrètement**

Apports théoriques.

Atelier de mise en application à partir de cas concrets proposés par les stagiaires.

- **Clôture de la journée et de la formation.**

Temps de réflexion : mon application du sensible à l'expertise.

Bilan et évaluation collective de la formation.

Modalités de suivi d'exécution

Une feuille de présence est à signer par le stagiaire et les formateurs, pour chaque demi-journée de formation.

La copie de la feuille d'émargement et une attestation d'assiduité sont remises au stagiaire après la formation.

Modalités d'évaluation

Evaluation de la satisfaction des stagiaires : en fin de formation, par questionnaire de satisfaction et bilan collectif à l'oral.

Evaluation des acquis des stagiaires : les exercices et feed-back réguliers permettront au stagiaire d'apprécier ses acquis et évolutions. Un carnet d'exploration lui permettra de garder une trace de ses réflexions et évolutions.

Evaluation des impacts de la formation : 6 mois après la formation, un bilan des impacts de la formation sera réalisé par entretien téléphonique avec le stagiaire, si possible en présence d'une 3^e personne issue de sa structure (nom à indiquer sur la convention de formation) pour faciliter la prise de recul sur ses pratiques et leur utilité pour la structure. L'entretien permettra de vérifier l'atteinte des objectifs qui auront été définis avec le stagiaire lors d'un entretien téléphonique préalable organisé en amont de la formation.

Encadrement

- **Formateurs :**

Delphine GRECH (Akènes)

Formatrice/facilitatrice en intelligence collective et créative. Master 2 Ingénierie des Médias pour l'Education. Forte de 14 ans d'expérience en agences de Consulting, Design et Communication, elle accompagne les organisations en créant des outils pour favoriser l'action, en développant des méthodologies adaptées, en utilisant des démarches et techniques de co-construction et de créativité permettant de concevoir et d'animer des projets collaboratifs dans une ambiance respectueuse.

Olivier FRÉROT (Philométis)

Philosophe atypique, Polytechnicien, diplômé des Ponts et Chaussées. Olivier Frérot a travaillé pendant une vingtaine d'années au sein des institutions publiques étatiques. Il y forge une pensée originale, issue de son expérience. Il déploie depuis une recherche philosophique et sociologique sur les "Valeurs de la Métamorphose". Il partage aujourd'hui cette vision avec les acteurs de la Transition et propose des séminaires pour dirigeants et managers.

- **Référent chargé de l'organisation de la formation et référent Handicap : Marie-Hélène MOINET (Plate-forme 21)**

Pour évaluer l'adéquation de la formation à votre situation, vous inscrire et pour tout renseignement en amont, pendant et après la formation, contactez Marie-Hélène MOINET, Chef de projet. Tél. 04 73 98 13 71 - mh.moinet@pf21.fr

En amont de la formation, un entretien sera organisé avec chaque stagiaire pour adapter au mieux la formation à sa situation.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Formation professionnelle continue inter-entreprises

• **Objet et champ d'application**

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la Plate-forme 21, pour le compte d'un contractant.

Toute commande de formation auprès de la Plate-forme 21 implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente par le contractant. Ces conditions prévalent sur tout autre document du contractant, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

• **Documents contractuels**

A l'inscription à la formation, la Plate-forme 21 fait parvenir au contractant, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

Le contractant s'engage à retourner à la Plate-forme 21 – dans les plus brefs délais – un exemplaire de la convention signé, daté, portant son cachet. L'inscription à la formation est définitivement validée à réception de ce document par la Plate-forme 21.

A l'issue de la formation, la Plate-forme 21 transmet au contractant une attestation de fin de formation, une copie de la feuille d'émargement et une attestation d'assiduité.

• **Prix**

La Plate-forme 21 n'étant pas assujettie à la TVA, les tarifs indiqués s'entendent en euros net. Sauf mention contraire, ces tarifs comprennent les frais annexes du formateur (hébergement, restauration, déplacements, matériel).

• **Facturation et règlement**

Les factures sont à régler par le contractant à la réception de la facture, sans escompte, à l'ordre de la Plate-forme 21.

- Formations non discontinues et formations discontinues se déroulant sur une période de moins de 3 mois : la Plate-forme 21 adresse au contractant, à l'issue de la formation, une facture de la totalité de la prestation.

- Formations discontinues se déroulant sur une période de 3 mois ou plus : une première facture est adressée au contractant à l'intersession – ou à l'une des intersessions précisée dans la convention de formation s'il y en a plusieurs – d'un montant calculé au prorata des jours de formation réalisés jusqu'alors. Une seconde facture est adressée à l'issue de la formation, pour règlement du solde.

- Formation incluant une offre d'hébergement/restauration réservée par la Plate-forme 21 : après confirmation de l'organisation de la formation et avant le premier jour de la session, le contractant règle par chèque ou virement à l'ordre de la Plate-forme 21, le montant total de l'hébergement indiqué sur la convention de formation. Pour les collectivités, le bon de commande adressé en amont de la formation suffit, intégrant ces coûts d'hébergement/restauration.

• **Conditions d'annulation et de report de la formation**

- La Plate-forme 21 se réserve le droit d'annuler la formation si le quota minimum d'inscriptions définitives n'est pas atteint, et d'annuler ou de reporter la formation en cas de force majeure.

En cas de report, les dates seront définies d'un commun accord avec le formateur et l'ensemble des stagiaires inscrits.

La Plate-forme 21 se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'action de formation sans avoir à verser d'indemnité compensatrice au contractant. En cas d'inexécution partielle ou totale de la formation, la Plate-forme 21 remboursera au contractant les sommes indûment perçues de ce fait (article L. 6354-1 du Code du Travail).

Toute annulation par le contractant doit être communiquée à la Plate-forme 21 par écrit.

- En cas de résiliation par le contractant à moins de 21 jours calendaires et au moins 8 jours calendaires avant la date de début de la formation, le contractant s'engage à verser à la Plate-forme 21, 50 % du montant total de la formation, à titre d'indemnité de rupture de contrat.

- En cas de résiliation par le contractant à moins de 8 jours calendaires avant la date de début de la formation, le contractant s'engage à verser à la Plate-forme 21, 100 % du montant total de la formation, à titre d'indemnité de rupture de contrat. Toute somme versée par le contractant à titre d'indemnité de rupture de contrat ne pourra faire l'objet d'un financement par des fonds publics ou paritaires.

• Toute formation commencée par le contractant est due en entier par celui-ci. La Plate-forme 21 établira alors une facture mentionnant distinctement : la somme due au titre de la formation, calculée en fonction du nombre de jours réalisés ; et la somme correspondant aux indemnités de rupture de contrat. Cette dernière ne pourra pas faire l'objet d'un financement par des fonds publics ou paritaires.

• **Règlement par un organisme financeur (OPCO...)**

Dans le cas de règlement de la prestation pris en charge par l'OPCO dont il dépend, ou par tout autre organisme financeur, il appartient au contractant :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de l'acceptation de sa demande ;
- d'en informer la Plate-forme 21 en l'indiquant dans le cadre prévu à cet effet sur la convention de formation ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si la Plate-forme 21 n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO ou de l'organisme financeur désigné par le contractant, au 1er jour de la formation, le contractant sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

En cas de paiement partiel ou de non-paiement par l'OPCO ou l'organisme financeur pour quelque motif que ce soit, le contractant sera redevable de l'intégralité des sommes dues pour la formation et sera facturé du montant correspondant.

• **Refus de commande**

Dans le cas où un contractant s'inscrit à une formation organisée par la Plate-forme 21 alors qu'il n'a pas procédé au paiement des formations précédentes, la Plate-forme 21 se réserve le droit de refuser d'honorer la commande et de refuser sa participation à la formation, sans que le contractant puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

• **Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel communiquées à la Plate-forme 21 par le contractant, en application et dans l'exécution des formations, pourront être communiquées aux partenaires contractuels de la Plate-forme 21 pour les seuls besoins desdites formations.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite *Loi Informatique et Libertés*, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit peut s'exercer en faisant une demande par écrit adressé à la Plate-forme 21.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, le formateur pourra modifier les contenus de la formation en fonction de la dynamique de groupe ou du niveau des participants, au service de l'atteinte des objectifs pédagogiques.

• **Propriété intellectuelle**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la Plate-forme 21. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

• **Responsabilité**

La responsabilité de la Plate-forme 21 ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices subis par le contractant, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de la Plate-forme 21 serait retenue, le montant total de toute somme mise à sa charge ne pourra excéder le montant total du prix payé par le contractant au titre de la prestation de formation concernée.

• **Confidentialité**

Toutes les informations (en dehors de celles accessibles au public) dont la Plate-forme 21 ou le contractant auront eu connaissance dans le cadre de la formation, sont strictement confidentielles.

• **Communication**

Le contractant autorise expressément la Plate-forme 21 à mentionner sa raison sociale et à en faire mention à titre de références dans l'ensemble de ses documents de communication.

• **Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera porté devant les tribunaux compétents.